

Les aides BAFA et BAFD en région Auvergne-Rhône-Alpes

De nombreux organismes mais aussi des collectivités (communes ou intercommunalités) participent au financement de votre BAFA ou de votre BAFD : en fonction de votre département, il vous appartient de vérifier dans les tableaux ci-dessous si vous remplissez les conditions, et de contacter ces organismes directement. Certaines aides ne sont pas cumulables entre elles.

Ce travail de recensement a été mené conjointement par le CRAJEP Auvergne-Rhône-Alpes et la DRAJES, et sera mis à jour régulièrement.

Mise à jour : septembre 2022

Les aides communes à tous les départements d’Auvergne-Rhône-Alpes

Caisse nationale d’allocations familiales (CNAF) :

<https://www.caf.fr/allocataires/caf-de-la-marne/offre-de-service/vie-professionnelle/bafa>

Pour toute personne, même non allocataire de la CAF (sauf pour les stagiaires résidants dans l’AIN où le montant de la bourse attribué est supérieur au montant de la bourse nationale).

- BAFA formation générale : 91,47 €
Conditions : La demande doit être faite 3 mois maximum après inscription à une session
- BAFA approfondissement ou qualification : + 15,24 € soit 106.71 €
Conditions : si l’approfondissement porte sur l’accueil de la petite enfance

Imprimé remis lors de la formation générale et à remplir à chaque étape du BAFA.

Le stagiaire a trois mois pour faire parvenir le document à la CAF de son département après la formation d’approfondissement accompagné de son RIB. L’aide lui sera versée directement.

Une aide de 100€ sur la formation BAFA-BAFD pour les volontaires du service civique :

Tous les volontaires qui effectuent ou ont effectué une mission depuis le 1er janvier 2022 peuvent bénéficier d’une réduction de 100€ sur leur BAFA (Brevet d’aptitude aux fonctions d’animateur) ou BAFD (Brevet d’aptitude aux fonctions de directeur).

Cette mesure de soutien au secteur de l’animation est aussi l’opportunité pour les volontaires du service civique d’acquérir une nouvelle formation et renforcer leurs compétences et prendre part à une nouvelle aventure humaine.

Comment cela fonctionne ?

Tout volontaire qui a débuté ou débutera une mission de Service Civique entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022 peut bénéficier du dispositif.

La réduction de 100€ s’applique automatiquement sur le prix de la formation délivrée par les organismes habilités. Pour en profiter, il suffit de présenter sa carte de volontaire ou son contrat de Service Civique directement auprès de l’organisme de formation.

Cet avantage sera valable du 1er septembre 2022 au 31 décembre 2023.

Le Pass Région :

<https://www.auvergnerhonealpes.fr/passregion>

Les jeunes bénéficiaires du Pass qui effectueront une mission bénévole de 35h dans une association œuvrant dans des domaines comme la lutte contre la pauvreté, l'aide aux personnes malades ou handicapées, le lien entre les générations, verront leur engagement récompensé : la région pourra financer à partir de 2018 une partie de leur permis de conduire ou le passage du BAFA (ou BAFD) à hauteur de 200 €.

Bourses du ministère de la jeunesse et des sports :

Les Directions Régionales de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale peuvent accorder une aide **uniquement pour le BAFD formation générale**. Les conditions d'attribution sont fixées suivant les départements. Renseignez-vous directement auprès de la D.R.J.S.C.S. de votre lieu de résidence.

Réductions spéciales

- ➔ **Détenteurs de la carte famille nombreuse de la SNCF**

Joindre la photocopie de la carte famille nombreuse dès votre inscription.

- ➔ **Elèves inscrits dans un établissement membre du CNEAP**

Joindre un justificatif de scolarité dès votre inscription.

- ➔ **Elèves inscrits dans un établissement de l'enseignement catholique**

Joindre un justificatif de scolarité dès votre inscription.

- ➔ **Membres d'une association adhérente de l'afocal**

Joindre un justificatif d'adhésion dès votre inscription.

Ces réductions ne sont pas cumulables.

D'autres aides peuvent exister : Mairies, Associations d'aide aux personnes en difficultés, Missions Locales, Comités d'entreprise, Pôle Emploi... *Renseignez-vous !*



Les aides complémentaires dans l'Ain – 01

Organisme	Type d'aide	Lien/contact
CAF de l'Ain	BAFA formation générale : 160 € <u>Conditions</u> : Sans conditions BAFA approfondissement : 141,47 € ou 156,71 € (petite enfance)	<p style="text-align: center;">charline.buard@cafbourg-en-b.cnafmail.fr</p>
Conseil départemental	BAFA formation générale : 50 % du reste à charge BAFA formation générale : 50 % du reste à charge <u>Conditions</u> : avoir moins de 30 ans, résider dans l'Ain et la session doit se dérouler dans l'Ain	<p style="text-align: center;">https://www.ain.fr/solutions/bafa-bafd-aides-se-former/ DGAE Pôle administratif - BAFA / BAFA / BAFA / 13 avenue de la Victoire - Bourg-en-Bresse 04 74 32 58 45 dgae@ain.fr</p>
Communes	Plaine de l'Ain : BAFA formation générale : 50 € maximum BAFA approfondissement : 100 € maximum <u>Conditions</u> : résider officiellement dans l'une des 43 communes de la Communauté de Communes	<p style="text-align: center;">https://www.cc-plainedelain.fr/fr/demandes-de-subvention-soutien-bafa.html 04 74 61 96 40</p>
Intercommunalités	Belley : BAFA : 30 % du reste à charge <u>Conditions</u> : Avoir moins de 30 ans et avoir demandé les aides du Conseil départemental et de la CAF de l'Ain	<p style="text-align: center;">https://www.belley.fr/demarches-services/action-sociale-et-solidarite/ccas/ 11 boulevard Verdun 01300 Belley 04 79 42 23 00</p>
Intercommunalités	Communauté de Communes (CC) De la Veyle : BAFA : 30 % du montant restant à charge (formation générale, approfondissement, qualification) : partenariat CAF <u>Conditions</u> : habiter le territoire de la CC (18 communes), la session de formation peut par contre se dérouler hors du territoire	<p style="text-align: center;">Pour une demande d'aide, transmettre un courriel à l'adresse secretariatjeunesse@cc-laveyle.fr 03 85 23 90 15</p>

Communes	<p>St-Denis-lès-Bourg : BAFA formation générale : 100 € BAFA approfondissement : 100 €</p> <p><i>Conditions</i> : vivre à St-Denis-Lès-Bourg et avoir de 17 à 25 ans. Pas de conditions de ressources</p>	<p>MAIRIE CCAS</p> <p>https://www.stdenislesbourg.fr/414-aides-du-c.c.a.s.htm</p> <p>1 place de la Mairie 01000 SAINT DENIS LES BOURG</p> <p>04 74 24 24 64</p> <p>mairie@stdenislesbourg.fr</p>
MSA	<p>BAFA formation générale ou BAFA approfondissement ou BAFD formation générale ou BAFD perfectionnement : 200 € par stage</p> <p><i>Conditions</i> : être allocataire</p>	<p>ain-rhone.msa.fr/</p>
Autre	<p>Formation Sports et Métiers 01</p>	<p>Benjamin MORAND 06 47 23 27 02</p> <p>https://www.sportsmetiers01.com/</p>

Les aides complémentaires dans l'Allier - 65

Organisme	Type d'aide	Lien/contact
CAF de l'Allier	<p>BAFA formation générale : 50 % du coût du stage plafonné à 280 €</p> <p><i>Conditions</i> : être allocataire, avoir moins de 29 ans, et un Quotient familial < 900 €</p> <p>BAFA approfondissement : 91,47 € ou 106,71€</p>	
Intercommunalités	<p>Saint Pourçain Sioule Limagne : prise en charge du coût total de la formation BAFA en échange de 4 semaines de stages non rémunérés dans la CC.</p> <p>Le dispositif est proposé à environ 20 stagiaires par an.</p>	
Intercommunalités	<p>Pays de Lapalisse : BAFA formation générale : 100 €</p> <p>BAFA approfondissement : 25 % du coût total net de la formation (max 250 €)</p>	
MSA	<p>BAFA formation générale : 300 €</p> <p>BAFA approfondissement ou qualification : 180 €</p> <p>BAFD : 400 €</p> <p><i>Conditions</i> : Avoir moins de 25 ans et être allocataire</p>	

Les aides complémentaires dans l'Ardèche - 07

Organisme	Type d'aide	Lien/contact
CAF de l'Ardèche	BAFA approfondissement : 200 € + 100 € si l'approfondissement porte sur l'accueil des jeunes <u>Conditions</u> : non cumulable avec l'aide de la CNAF	
Intercommunalités	Communauté de communes du Pays Beaume Drobie : BAFA formation générale : 250 € BAFA approfondissement : 200 € Stage assuré par la communauté de communes <u>Conditions</u> : Avoir moins de 25 ans	https://ardeche-drome.info-jeunes.fr/dispositifs/passe-ton-bafa-07260 centre de loisirs intercommunal "les Farfadets" 30 rue de l'école - 07 230 Lablachère farfadets@pays-beaumedrobie.com 04 75 36 29 58
Intercommunalités	Porte de Drômardèche : BAFA formation générale : 150 € BAFA approfondissement : 100 € BAFD : 300 € <u>Conditions</u> : Avoir moins de 25 ans et faire sa formation dans les 7 associations partenaires	
Intercommunalités	Ardèche des Sources et Volcans : BAFA formation générale : 300 € BAFA approfondissement : 300 € Indemnisation de 300 € pour le stage assuré par la communauté de communes <u>Conditions</u> : Avoir moins de 20 ans, 5 formations BAFA par an.	
Intercommunalités	Ardèche des Sources et Volcans : BAFA formation générale : 300 € BAFA approfondissement : 300 € Indemnisation de 300 € pour le stage assuré par la communauté de communes <u>Conditions</u> : Avoir moins de 20 ans, 5 formations BAFA par an.	https://ardeche-drome.info-jeunes.fr/dispositifs/aide-aux- formations-bafa-et-bafd-de-la-communaut%C3%A9-de-communes-porte-de-dr%C3%B4meard%C3%A8che-26240 Communauté de communes de Porte de Drômardèche 04 75 23 45 65 e.mangin@portededromeardeche.fr

Les aides complémentaires dans le Cantal - 15

Organisme	Type d'aide	Lien/contact
Conseil départemental	BAFA formation générale ou approfondissement : de 80 €, 100 € ou 120 € selon le Quotient familial (> 7 800 € ; de 6 000 € à 7 800 € ; < 6 000 €) <i>Conditions</i> : Avoir moins de 25 ans	https://www.cantal.fr/aide-a-la-formation-bafa/ 04-71-46-21-03
MSA	BAFA formation générale : 300 € BAFA approfondissement ou qualification : 180 € BAFD : 400 € <i>Conditions</i> : Avoir moins de 25 ans et être allocataire	https://ardeche-drome.info-jeunes.fr/dispositifs/aide-aux-formations-bafa-et-bafd-de-la-communaut%C3%A9-de-communes-porte-de-dr%C3%B4meard%C3%A8che-26240 Communauté de communes de Porte de Drômardèche 04 75 23 45 65 e.mangin@portededromeardeche.fr

Les aides complémentaires dans la Drôme - 26

Organisme	Type d'aide	Lien/contact
CAF de la Drôme	BAFA formation générale : 250 € <i>Conditions</i> : être allocataire avec un Quotient familial < 750 € BAFA approfondissement : 91,47 €, ou 106,71 € si l'approfondissement porte sur l'accueil du jeune enfant + aide complémentaire de 200 €, ou 225 € si l'approfondissement porte sur l'accueil d'enfants en situation de handicap	https://caf.fr/allocataires/caf-de-la-drome/offre-de-service/vie-professionnelle/entree-dans-le-vie-active/aide-financiere-pour-passer-le-bafa 04 75 75 62 25 ou 04 75 75 62 20 afi.cafvalence@caf.fr Caf de la Drôme Service Action sociale 10 rue Marcel Barbu 26023 Valence cedex 9
Intercommunalités	ARCHE Agglo : BAFA : reste à charge de 130 €, 150 € ou 180 € selon le Quotient familial (pour QF < 715 € ; pour 715 € < QF < 1 500 € ; pour QF > 1 500 €).	

(conventions territoriales signées entre les intercommunalités et la CAF, comme dans le Diois)	<u>Conditions</u> : S'engager à réaliser son stage pratique dans un ou plusieurs des 14 accueils de loisirs du territoire et à y travailler une fois titulaire du BAFA complet (convention d'engagement réciproque)	
Intercommunalités (conventions territoriales signées entre les intercommunalités et la CAF, comme dans le Diois)	Porte de Drômardèche : BAFA formation générale : 150€ BAFA approfondissement : 100 € BAFD : 300 € <u>Conditions</u> : Avoir moins de 25 ans et faire sa formation dans les 7 associations partenaires	https://ardeche-drome.info-jeunes.fr/dispositifs/aide-aux- formations-bafa-et-bafd-de-la-communaut%C3%A9-de-communes-porte-de-dr%C3%B4meard%C3%A8che-26240 Communauté de communes de Porte de Drômardèche 04 75 23 45 65 e.mangin@portededromeardeche.fr
Intercommunalités (conventions territoriales signées entre les intercommunalités et la CAF, comme dans le Diois)	Communauté de communes du Diois : BAFA formation générale : entre 150 € et 210 € pour juin/juillet <u>Conditions</u> : Aide versée directement à l'organisme de formation qui la déduit du coût global	anouk.avons@paysdiois.fr 06 62 20 78 02
Intercommunalités (conventions territoriales signées entre les intercommunalités et la CAF, comme dans le Diois)	Baronnies en Drôme provençale : BAFA formation générale et approfondissement : 450 € maximum	https://ardeche-drome.info-jeunes.fr/dispositifs/aide-au-bafa-de-la-communaut%C3%A9-de-communes-des-baronnies-en-dr%C3%B4me-proven%C3%A7ale-26110 Aïcha QUEMENEUR, Responsable du Pôle Petite Enfance 04 75 26 97 79

Les aides complémentaires dans l'Isère - 38

Organisme	Type d'aide	Lien/contact
CAF de l'Isère	BAFA formation générale : 200 € BAFA approfondissement : 200 € <u>Conditions</u> : Résider dans l'Isère, avoir moins de 25	

	ans et un QF inférieur à 800 €	
Intercommunalités	<p>Communauté de communes (CC) du Trièves : BAFA : entre 20 % et 80 % (en fonction du Quotient familial)</p> <p><i>Conditions</i> : S'engager à faire son stage pratique rémunéré dans une des structures du Trièves</p>	<p>https://www.cc-trieves.fr/163-accueil/1-services-aux-habitants#animations-jeunesse</p> <p>Pour joindre les animateurs : Nelly Vigoureux (au Granjou) 07 57 44 71 12 n.vigoureux@cdctrieves.fr</p> <p>Eloi Hemery (à Mixages) 06 72 29 64 10 e.hemery@cdctrieves.fr</p> <p>04 76 34 46 61</p> <p>lienfamilles@cdctrieves.fr</p> <p>Deux agents à votre écoute : Séverine Repellin et Stéphanie Lorent</p>
Intercommunalités	Communauté d'agglomérations du Pays Voironnais : BAFA : financement à 70 %	
Intercommunalités	St Marcellin Vercors Isère communauté : BAFA : 200 € (environ 20 par an)	
Intercommunalités	Vercors : BAFA : 50 % du coût de la formation (maximum 249 €)	
Intercommunalités	<p>Entre Bièvre et Rhône Communauté de communes : BAFA : 40 à 70 % du coût de la formation</p> <p><i>Conditions</i> : S'engager dans une action citoyenne de 35 h</p>	<p>https://www.entre-bievretrhone.fr/services-et-demarches/enfance-jeunesse/jeunesse/bafa-eber</p> <p>Point Info Jeunesse (PIJ) pij.cib@gmail.com 04 74 79 07 20</p> <p>Annexe du centre social, rue du 4 septembre, 38270 Beaurepaire</p> <p>Service Jeunesse CC.Entre Bièvre et Rhône pej@entre-bievretrhone.fr 07 86 62 04 58</p> <p>Rue du 19 Mars 1962, 38556 Saint-Maurice-l'Exil</p>
Intercommunalités	Colline Nord Dauphiné : BAFA : aide jusqu'à 70 % du coût de la formation (environ 20 par an)	<p>https://www.collinesnorddauphine.fr/Passer-son-BAFA.html</p> <p>04 78 40 57 86 servicejeunesse@collines.org</p>

Intercommunalités	<p>Bièvre Isère Communauté : BAFA : prise en charge d'une partie du coût des formations en fonction du Quotient familial</p> <p><i>Conditions</i> : Travailler pour un accueil de loisirs du territoire pendant quatre semaines.</p>	<p>https://bievre-isere.com/actualites/viens-passer-ton-bafa-en-2020/</p> <p>enfance.jeunesse@bievre-isere.com</p> <p>1 boulevard de Lattre de Tassigny à La Côte Saint-André</p> <p>04 74 20 88 71</p>
Intercommunalités	<p>CC de la Matheysine : BAFA formation générale et approfondissement : aide apportée en 2020 en lien avec l'aide de la CAF de l'Isère</p>	<p>Service Enfance Jeunesse : jeunesse@ccmatheysine.fr</p>
Intercommunalités	<p>CC Les Vals du Dauphiné : BAFA formation générale et approfondissement : 200 € par session ; 2 campagnes d'inscriptions annuelles</p>	<p>https://www.valsdudauphine.fr/vos-services/jeunesse/l-aide-au-bafa/</p> <p>22 rue de l'Hôtel de Ville – BP 90077 38353 La Tour du Pin</p> <p>contact@valsdudauphine.fr</p> <p>04 74 97 05 79</p>
Communes	<p>Ville de Grenoble : BAFA formation générale et approfondissement : 350 € si internat / 150 € si externat / 100 € pour les services civiques quelle que soit la formule</p> <p><i>Conditions</i> : Avoir moins de 25 ans et résider à Grenoble</p>	<p>https://www.grenoble.fr/demarche/995/659-aide-de-la-ville-au-brevet-d-aptitude-aux-fonctions-d-animateur-bafa.htm</p> <p>Ville de Grenoble Service jeunesse Karim LAKHAL</p> <p>karim.lakhal@grenoble.fr</p> <p>Tél : 04 56 52 66 04</p>
Communes	<p>Ville de La Tronche : BAFA : 250 € (environ 4 par an)</p>	<p>https://www.latronche.fr/71-le-coin-des-jeunes.htm</p> <p>74, Grande Rue 38700 La Tronche</p> <p>04 76 63 77 00</p> <p>contact@ville-latronche.fr</p>
Communes	<p>Ville de Vif : BAFA : 70 euros (12 par an)</p> <p><i>Conditions</i> : Organisation de sessions avec les Francas, mise à disposition des salles et fourniture des repas</p>	<p>https://ville-vif.fr/vivre-a-vif/enfance-jeunesse/centre-de-loisirs-et-vacances-scolaires/</p> <p>7 avenue de Rivalta – 38450 Vif</p> <p>04 76 73 58 45</p> <p>responsable.jeunes@ville-vif.fr</p>

Communes	Villes de St-Martin-d'Hères, Fontaine, Echirolles, Gières et Poisat : BAFA formation générale ou approfondissement : 30 % du financement	https://www.saintmartindheres.fr/education/jeunesse/aide-a-formation/
Communes	Ville de la Verpillière : BAFA : Financement total (2 par an)	
Communes	Ville de St Egrève : BAFA formation générale ou approfondissement : financement de 100 € par session <i>Conditions</i> : avoir moins de 25 ans	https://www.saint-egreve.fr/vie-quotidienne/jeunesse-12-a-17-ans/bourses-et-aides-425.html
Communes	Ville de Seyssinet-Pariset : BAFA formation générale ou approfondissement : 100 € <i>Conditions</i> : bénévolat d'environ 20h sous forme d'une action collective et citoyenne.	https://www.ville-seyssinet-pariset.fr/les-bourses-daide-aux-projets
Communes	Ville de Pont-Evêque : BAFA formation générale : financement et rémunération du stage pratique pour les jeunes en QPV (financement Contrat de ville) <i>Conditions</i> : engagement bénévole sur deux événements de la commune	https://www.ville-pont-eveque.fr/site/index.php?page=contact
MSA	BAFA : 150 € par session pour les familles dont le QF < 834 € 100 € par session pour les familles dont le QF > 834 € Aide versée à l'issue du stage <i>Conditions</i> : Avoir moins de 25 ans, montant modulé selon le quotient familial, mais ouverte à toutes les familles.	https://alpesdunord.msa.fr/lfp/web/msa-alpes-du-nord/famille/ass/bafa

	<i>Remarque</i> : si l'aide a été versée pour le stage de base, il est possible d'en bénéficier pour l'approfondissement, même si la limite d'âge de 25 ans est dépassée.	
--	---	--

Les aides complémentaires dans la Loire - 42

Organisme	Type d'aide	Lien/contact
CAF de la Loire	BAFA formation générale : 150 € si QF < 600 € ; 100 € si QF > 601 € ; 100 € pour les non allocataires BAFA approfondissement : idem + 100 € si l'approfondissement porte sur l'accueil d'enfants en situation de handicap	
Conseil départemental	BAFA formation générale : 65 € BAFA approfondissement : 80 € (120 € si thème Public handicapé) BAFD formation générale : 175 € BAFD perfectionnement : 175 € Aides déduites à l'inscription	
Intercommunalités	Charlieu Belmont Communauté : BAFA : financement de la session d'approfondissement (en complément des aides), pour les jeunes qui effectuent leur stage pratique complet dans un ACM de la Communauté de communes	accueilloisirs@charlieubelmont.com
Intercommunalités	Roannais Agglomération : BAFA : financement du reste à charge de la session d'approfondissement (aides déduites), pour les jeunes qui effectuent leur stage pratique complet dans le centre de loisirs intercommunal de Roannais Agglomération	flejarza@roannais-agglomeration.fr
Communes	Ville de Roanne : BAFA : 150 € Conditions : habiter Roanne et avoir un Quotient familial ≤ 1000 €	
Communes	Ville de Firminy : BAFA formation générale : 55 € BAFA approfondissement : 70 € <i>Conditions</i> : habiter la commune	https://www.ville-firminy.fr/mon-quotidien/11-25-ans/aides-bafa/ 04 77 48 42 42 mganivet@ville-firminy.fr

Communes	<p>Ville de La Ricamarie : BAFA formation générale et approfondissement : 100 € par session, 200 € en tout</p> <p><i>Sans condition de ressources</i></p>	<p>http://www.ville-laricamarie.fr/</p>
Autre	<p>Familles Rurales Loire : BAFA : 25 € pour les adhérents ou les stagiaires scolarisés en MFR sur la Loire</p>	<p>Fédération de la Loire Lieu dit Sourcieux</p> <p>163 route des Chambons</p> <p>42600 CHALAIN LE COMTAL</p> <p>04.77.54.45.77</p> <p>federation@famillesrurales42.org</p>

Les aides complémentaires dans la Haute-Loire - 43

Organisme	Type d'aide	Lien/contact
CAF de la Haute-Loire	<p>BAFA formation générale : 300 € (dans la limite de 90% du reste à charge pour la famille)</p> <p>BAFA approfondissement : 241,47 € ou 256,71 € si l'approfondissement porte sur la petite enfance</p> <p><i>Conditions</i> : relever du régime général</p> <p>BAFD : 750 €</p> <p><i>Pas de conditions de ressources</i></p>	<p>https://www.caf.fr/allocataires/caf-de-haute-loire/actualites-departementales/passez-le-bafa-grace-la-caf-0</p>
Conseil départemental	<p>BAFA formation générale : 42 €</p> <p>BAFA approfondissement : 42 €</p> <p>BAFD : 145 €</p> <p><i>Condition</i> : Avoir moins de 25 ans</p>	<p>https://www.hauteloire.fr/Centres-de-loisirs-et-formation.html</p> <p>Se renseigner auprès du PIJ des Sucs</p> <p>Thomas LHOSTE</p> <p>04 71 07 40 18 ou thomas.lhoste@hauteloire.fr</p>
Intercommunalités	<p>Communauté de communes (CC) Brioude Sud Auvergne : BAFA citoyen : aide jusqu'à 675 €</p> <p><i>Conditions</i> : Avoir moins de 25 ans + s'engager à travailler 4 semaines rémunérées dans l'un des accueils loisirs du territoire</p>	
	<p>CC des Sucs : BAFA : entre 189 € et 225 €</p>	<p>Se renseigner auprès du PIJ des Sucs</p>

Intercommunalités	<i>Conditions</i> : Avoir entre 17 et 25 ans + être scolarisé ou demandeur d'emploi + sous conditions de ressources	pjj@cc-des-sucs.fr 04 71 59 01 59
MSA	BAFA formation générale : 300 € BAFA approfondissement ou qualification : 180 € BAFD : 400 € <i>Conditions</i> : Avoir moins de 25 ans et être allocataire	

Les aides complémentaires dans la Puy-de-Dôme - 63

Organisme	Type d'aide	Lien/contact
CAF du Puy-de-Dôme	BAFA approfondissement : de 91,47 € à 152,45 € selon le Quotient familial	annick.imberdis@cafclermont-fd.cnafmail.fr
Conseil départemental	BAFA formation générale : 70 € BAFA approfondissement : 55 € BAFD formation générale : 130 € BAFD perfectionnement : 90 € <i>Conditions</i> : Avoir moins de 30 ans et habiter le département C'est l'organisme de formation qui doit faire la demande avec PV et RIB des stagiaires.	estelle.marrel@puy-de-dome.fr
Intercommunalités	Mont d'Arverne communauté Clermont côté sud : BAFA Citoyen : financement total en contrepartie du stage pratique en bénévolat dans une structure jeunesse du territoire. Formation réalisée par la collectivité.	
Intercommunalités	Billom Communauté : BAFA : 200 € <i>Conditions</i> : Avoir moins de 20 ans ; avis d'imposition < 1 100 € ; s'engager pour 20h d'action citoyenne	
Intercommunalités	Communauté de communes Pays d'Issoire (CAPI) : BAFA citoyen	catherine.guillaume@capissoire.fr
Intercommunalités	Dômes Sancy Artense : BAFA : 100 € (aide versée directement à l'organisme de formation)	https://www.domes-sancyartense.fr/enfancejeunesse/devenir-animateur/ 04 73 65 87 63

		v.vedrine@domes-sancyartense.fr
Communes	Ville de Volvic : aide possible de la commune	https://www.ville-volvic.fr/les-16-20-ans
MSA	BAFA formation générale : 300 € BAFA approfondissement ou qualification : 180 € BAFD : 400 € <i>Conditions</i> : Pour les moins de 25 ans allocataires	

Les aides pour les enfants des personnels de l'éducation nationale de l'académie de Clermont-Ferrand

<https://www.ac-clermont.fr/bafa-aide-au-stage-animateurs-de-centres-de-vacances-123151>

180 €

Conditions

- Uniquement pour la première session du stage d'animateurs de centres de vacances :
- Impôt Soumis au Barème (ISB) inférieur ou égal à 457 euros (avis d'imposition sur les revenus N-2)

Cette prestation ne concerne que les enfants des personnels de l'éducation nationale de l'académie de Clermont-Ferrand

Comment en bénéficier

Téléchargez le dossier de demande d'aide au stage d'animateur et adressez-le à :

Service d'action sociale

Rectorat de l'académie de Clermont-Ferrand

3 avenue Vercingétorix - 63033 Clermont-Ferrand

Les aides complémentaires dans le Rhône- 69

Organisme	Type d'aide	Lien/contact
Intercommunalités	Communauté de communes Vallons du Lyonnais : BAFA : 70 % du montant total de la formation. <i>Conditions</i> : s'engager à travailler les mercredis pendant deux saisons dans un des deux centres de loisirs de la communauté de communes.	Centre de loisirs Ebulisphère (MJC de Vaugneray) 04 37 22 09 72 bienvenue@mjc-vaugneray.org Centre de loisirs TYM (Maison pour Tous de Thurins) 04 78 48 99 60 tym@maisonpourtousthurins.fr
Intercommunalités	Communauté de communes du Pays de l'Arbresle : BAFA : prise en charge de 50 % de la dépense.	http://www.bully.fr/fr/actualite/130932/aide-bafa-pays-arbresle Mairie de Bully : Charles-Henri BERNARD 1 allée du Vingtain 69 210 Bully

		04 74 01 00 67
Communes	Caluire : bourse à projet (dont aide BAFA) en échange d'un service civique (70h réparties sur 4 mois)	https://www.ville-caluire.fr/vie-municipale-citoyennete/service-civique-communal 06 63 92 18 64
Communes	Vaulx-en-Velin : détails de l'aide le 1er février	Mairie de Vaulx-en-Velin Hôtel de ville Pale de la Nation 69120 Vaulx-en-Velin 04 72 04 80 80
Communes	Brignais : BAFA et BAFD : de 100 € à 500 € <i>Conditions</i> : moins de 25 ans, s'engager dans le cadre du "passport jeune bénévole"	https://brignais.com/demarches/aide-a-projet/ Mairie de Brignais 28, rue du Général de Gaulle 69530 Brignais 04 78 05 15 11 contact@mairie-brignais.fr
MSA	BAFA formation générale ou BAFA approfondissement ou BAFD formation générale ou BAFD perfectionnement : 200 € par stage <i>Conditions</i> : être allocataire	ain-rhone.msa.fr
Autres aides possibles	Pôle 9, quartier St-Rambert (Lyon 9) : aides possibles pour le BAFA	

Les aides complémentaires dans la Savoie - 73

Organisme	Type d'aide	Lien/contact
CAF de la Savoie	BAFA : jusqu'à 350 € <i>Conditions</i> : Avoir moins de 25 ans et résider en Savoie ou être allocataire CAF (sans conditions de ressources)	
Intercommunalités	Haute-Tarentaise Communauté de communes (CC) : BAFA formation générale : 150 € BAFA approfondissement : 200 € <i>Conditions</i> : Avoir moins de 25 ans	https://www.hautetarentaise.fr/2736-jeunesse-11-25-ans.htm Communauté de Communes de Haute Tarentaise 73 Rue de la Bourgeat 73 700 Bourg Saint Maurice 04.79.07.27.16

		06.18.68.78.50
Intercommunalités	<p>CC Val Vanoise : BAFA approfondissement : 150 €</p> <p><i>Conditions</i> : aide donné à l'issue du stage pratique réalisé dans une structure jeunesse du territoire + s'engager à travailler 1 mois dans l'une des structures jeunesse du territoire. Cette somme est directement versée à l'organisme de formation retenu par le stagiaire.</p>	<p>Direction de l'enfance :</p> <p>04 79 55 02 59 / adminenfance@valvanoise.fr</p>
Communes	<p>Ville de la Ravoire : BAFA : 150 €</p> <p><i>Conditions</i> : Avoir moins de 25 ans + s'engager pour 3 séances "découverte de l'animation" encadrées par le SIVU EJAV</p>	<p>https://www.laravoire.fr/763-bafa.htm</p> <p>Salle Galopaz 1 place de l'église 73490 LA RAVOIRE</p> <p>04.79.60.04.63</p> <p>alsh-sivu@orange.fr</p>
MSA	<p>BAFA formation générale ou approfondissement ou BAFD formation générale ou perfectionnement : 150 € par session pour les familles dont le QF < 834 € ou 100 € par stage pour les familles dont le QF > 834 €.</p> <p><i>Conditions</i> : Avoir moins de 25 ans, ouverts à toutes les familles Remarque : si l'aide a été versée pour le stage de base, il est possible d'en bénéficier pour l'approfondissement, même si la limite d'âge de 25 ans est dépassée.</p>	<p>https://alpesdunord.msa.fr/lfp/web/msa-alpes-du-nord/famille/ass/bafa</p>

Les aides complémentaires dans la Haute-Savoie - 74

Organisme	Type d'aide	Lien/contact
CAF de la Haute-Savoie	<p>BAFA formation générale : 200 € BAFA approfondissement : 91,47 € ou 108,71 € pour thématique petite enfance BAFD base : 250 € BAFD approfondissement : 250 € Aides versée directement à l'organisme de formation.</p>	<p>https://www.caf.fr/allocataires/caf-de-la-haute-savoie/offre-de-service/vie-personnelle/enfance-et-jeunesse</p>

Conseil départemental	<p>BAFA : 250 € BAFD : 250 €</p> <p><i>Conditions</i> : Aide accordée à l'obtention du diplôme + résider en Haute-Savoie + être sans revenu ou inférieur ou égal au SMIC</p>	<p>https://www.hautesavoie.fr/aide-aux-bafa-bafd-vers%c3%a9e-sous-forme-de-bourses</p> <p>pejs-sport-jeunesse@hautesavoie.fr</p> <p>département de la Haute-Savoie 1 avenue d'Albigny – CS 32444 – 74041 Annecy Cedex</p> <p>04 50 33 50 11</p>
Communes	<p>Annecy : BAFA : réduction maximum de 125 € (directement par l'organisme de formation)</p> <p><i>Conditions</i> : Avoir moins de 25 ans + s'engager pour 2 actions citoyennes de 8h</p>	<p>https://infojeunes.annecy.fr/presentation-dispositif-aide-bafa/</p>
Communes	<p>Ville d'Annemasse : possibilité de financer le BAFA si le jeune travail sur le temps de midi dans les écoles de la commune</p>	<p>04 50 95 07 00</p>
MSA	<p>BAFA formation générale ou approfondissement ou BAFD formation générale ou perfectionnement : 150 € par session pour les familles dont le QF < 834 € ou 100 € par stage pour les familles dont le QF > 834 €.</p> <p><i>Conditions</i> : Avoir moins de 25 ans, ouverte à toutes les familles Remarque : si l'aide a été versée pour le stage de base, il est possible d'en bénéficier pour l'approfondissement, même si la limite d'âge de 25 ans est dépassée.</p>	<p>https://alpesdunord.msa.fr/lfp/web/msa-alpes-du-nord/famille/ass/bafa</p>
Autre	<p>Pôle Emploi : des aides sont possibles, se renseigner auprès de son agence</p>	